

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP présente sa politique de vote pour 2014

Paris, le 28 janvier 2014 – En cohérence avec les PRI dont il est signataire, l'Établissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (ERAFP) a développé des lignes directrices en matière d'engagement actionnarial qui comprennent une politique de vote aux assemblées générales mise à jour tous les ans depuis 2012.

Pour la saison 2014, la politique de vote de l'Établissement couvre désormais explicitement les enjeux environnementaux et sociaux, à travers :

- l'exigence de publication d'un *reporting* extra-financier détaillé et exhaustif,
- l'ajout d'un principe d'analyse des résolutions à caractère environnemental ou social.

Concernant les aspects liés à la gouvernance l'ERAFP a décidé, entre autres :

- d'aligner sa recommandation pour la féminisation des conseils sur celle de la commissaire européenne à la Justice, Viviane Reding (30% en 2015, 40% en 2020), avec une étape à 25% en 2014.
- de renforcer sa grille d'évaluation des pratiques de rémunération des dirigeants : elle intègre notamment une nouvelle référence pour définir le niveau de rémunération maximum socialement tolérable correspondant à 50 fois le salaire médian dans l'entreprise.
- de continuer à promouvoir la notion de dividende responsable en mettant en perspective l'évolution du dividende avec la capacité d'autofinancement de l'entreprise et l'évolution de la masse salariale.

Ces lignes directrices, mises en œuvre dans un souci de responsabilité fiduciaire envers les 4,5 millions de fonctionnaires bénéficiaires du Régime sont téléchargeables sur le site Internet du RAFP (www.rafp.fr), rubrique Investissement Socialement Responsable.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 15 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence. L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,75 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP ↑ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr